



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 19-12-2025 /

Dossier complet le : 19-01-2026 /

N° d'enregistrement : 010800/KK P

1 Intitulé du projet

Operation de rehabilitation du siege de la Banque Populaire Val de France au 9 avenue Newton a Montigny-le-Bretonneux (78)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE

Raison sociale

Banque Populaire Val de France

N° SIRET

54980037300926

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Legrand

Prénom(s)

Gerald

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., tous Dispositifs Dont Le Prelevement Est Supérieur Ou Égal A 30 M3 Par Heure De Eau De Mer	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet est une rehabilitation du siege de la Banque Populaire Val de France, situe a Montigny le Bretonneux dans les Yvelines. Il s'inscrit sur un terrain d'assiette d'environ 3,2 ha et couvre le batiment principal hors salle serveur (R+4) et le batiment Franklin (R+1 avec mezzanine, RDJ), soit une surface d'environ 14457m² SDP. Le batiment est classe en ERP de 5eme categorie (-200 pers) et regroupe 4 activites : l'agence bancaire (W), la salle Tremblay (W/R), l'amphitheatre (L), la salle Santiago (W/R). Le hall d'entree est considere comme un ERP non categorise du fait d'etre un lieu de passage, accessible au public. Le projet prévoit : demolition de la liaison batiment principal / Franklin (RDC - R+1), demolition partielle du plancher haut du RDJ pour creer un puit de lumiere, conservation des toitures existantes vegetalisees a plus de 30%, suppression des appendices ouest au R+4, demolition-reconstruction du hall d'entree Ouest et des facades sur RDJ du patio. La rehabilitation de l'agence bancaire et de l'amphitheatre n'est pas prevue. Les espaces extérieurs seront partiellement remanies a l'échelle du parvis et du patio. Des talus sont crees au sud du batiment afin de creer des apports de lumieres pour de futurs locaux amenes en RDL. Le patrimoine vegetal existant sera valorise et des plantations

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet doivent repondre a la fois a des enjeux environnementaux, de ressources humaines et de qualite de vie au travail et economiques. Les enjeux environnementaux s'articulent autour de la satisfaction de la politique RSE et sa trajectoire carbone (favoriser les mobilites douces, reduire les surfaces et decarbone l'energie), repondre aux enjeux reglementaires (decret tertiaire objectif 2050, decrets BAC, loi LOM) et repondre aux exigences des certifications et labels environnementaux. Les enjeux de ressources humaines font reference a l'attractivite du lieu, a l'adaptation des espaces de travail et leur reversibilite et a l'adaptation des espaces aux besoins des usagers. Enfin, les enjeux economiques s'inscrivent dans une logique de reduction du budget de fonctionnement et une reduction des depenses d'energies. Le projet s'inscrit dans une demarche de certification HQE BD v4.1 niveau excellent. Le projet vise egalement le label BiodiverCity.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le programme de travaux comprend : le curage du bâtiment, le traitement des façades, l'ouverture de baies permettant l'accès aux espaces paysagers, une mise aux normes réglementaires, le remplacement des systèmes de production et distribution thermique, des centrales de traitement d'air, du système de production d'eau chaude et des appareillages sanitaires, la rénovation des systèmes et réseaux CFO-CFA, la mise en œuvre d'une nouvelle GTB, l'aménagement des espaces du bâtiment principal par une rénovation qualitative des espaces intérieurs. Concernant le traitement des façades, il est prévu le remplacement des menuiseries, l'intégration de protections solaires ainsi que la mise en place d'une nouvelle veture grâce à un habillage en verre/alu. Les 3 espaces de façades végétalisées existantes seront conservées. De nouvelles portions de façades végétalisées seront créées sur les portions pleines des façades de l'agence bancaire située à l'ouest du site. Le projet prévoit une surface totale de 13897m² SDP, (dont bâtiment principal, bâtiment Franklin et les sous-sols). Il prévoit la démolition d'environ 560m² de SDP par rapport à l'existant. Les travaux dureront environ 18 mois. Le commencement est prévu pour le deuxième trimestre 2026 pour une fin de travaux pour la fin de l'année 2027. Pendant les travaux, l'agence bancaire sera délocalisée dans le bâtiment du RIE. Le RIE sera également délocalisé en dehors du site, dans un immeuble situé à proximité. Le bâtiment du RIE sera réaffecté à un usage de salle de réunion durant les travaux et quelques bureaux y seront installés. Le projet s'inscrit dans une stratégie de chantier à faible impact environnemental. Pour cela, le projet sera muni d'une charte chantier à faible impact

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La destination du site reste similaire. Le projet veut réhabiliter les deux principaux bâtiments afin de répondre aux besoins des usagers et moderniser son image. Les bâtiments sont situés au cœur d'une parcelle privée, desservie par une voie de circulation. Plusieurs espaces de parking sont identifiés. Les parkings situés à l'ouest du site sont réservés à la clientèle de l'agence. Les parkings situés le long de la voirie au nord et au sud du site ainsi que l'espace de parking situé à l'est sont réservés aux employés du site. L'entrée actuelle côté ouest sera piétonnisée, entraînant la suppression des 6 places de parking existantes (visiteurs et clientèle agence). En parallèle, ces 6 places seront recrées pour les clients de l'agence bancaire ainsi qu'un nouvel accès véhicule pour cette zone de stationnement. L'accès au nord du site est conservé et sera principalement destiné aux collaborateurs. Le site est composé de plusieurs bâtiments : le bâtiment principal regroupera l'amphithéâtre et l'agence bancaire non modifiés, un espace de réception (ERP), des espaces de travail, un restaurant d'entreprise, et des services (salle de sport et work café). Le bâtiment Franklin regroupera des espaces de travail de type bureaux, mis en location pour un tiers. Le site bénéficiera d'espaces extérieurs plus qualitatifs que l'existant grâce à la valorisation et la création d'espaces végétalisés et perméables comme la reprise du parvis à l'ouest du site ou des stationnements localisés au nord du patio, qui seront désimperméabilisés. La toiture RDC entourant le bâtiment Franklin et le patio sont également végétalisés. Des études sont en cours sur le système de gestion des eaux pluviales.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier Loi sur l'Eau : rubrique 2.5.1.0 (emprise 2,3 ha+perimetre renove de 1,44 ha>1ha) / Declaration préalable / Permis de demolir / Eventuelle demande de derogation espece protegee (a confirmer en periode favorable a l'identification de l'espece).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Terrain d'assiette Nombre de places de stationnements existantes Nombre de places de stationnements supprimées Surface de SDP existante Surface de SDP supprimée Surface de SDP projet	(3,2, ha) (382, places de parking) (34, places de parking) (14 457, m²) (560, m²) (13 897, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 9 Voie : Avenue Newton

Lieu-dit :

Localité : 9 Avenue Newton 78180 Montigny-le-Bretonneux

Code postal : 78180 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 2°2'46"E Lat. : 48°47'28"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est soumis au PLUi de Saint-Quentin-en-Yvelines, approuvé au conseil communautaire de février 2017. Le zonage est le UA7c37, correspondant à une zone urbanisée, à vocation

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF de type I la plus proche est la ZNIEFF 110020384, Bois Casse a Bois d'Arcy, localisee a environ 770m au nord du site. La ZNIEFF de type II la plus proche est la ZNIEFF 110020349, Foret de Bois d'Arcy, localisee a environ 810m au nord du site. (Annexe 8)
En zone de montagne ?	☐	☒	Le projet est localisee sur la commune de Montigny-le-Bretonneux, dans le departement des Yvelines.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	L'arrete de protection de biotope (APB) est l'APB FR3800499, La Fosse aux Carpes, localise a environ 20km au sud du site. (Annexe 9)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Le projet est localisee sur la commune de Montigny-le-Bretonneux, dans le departement des Yvelines.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	La reserve naturelle nationale la plus proche est la reserve Etangs et rigoles d'Yveline, a environ 2km a l'ouest. La reserve naturelle regionale la plus proche est la reserve Val et Coteau de Saint-Remy, a environ 9,5km au sud. La reserve biologique la plus proche est la reserve de Bois Boisseau, a environ 13km au sud. Le parc naturel regional le plus proche est le parc de la Haute-Vallee de la

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune de Montigny-le-Bretonneux est couverte par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des Yvelines, dont la 4 ^{ème} échéance a été approuvée par arrêté préfectoral le 16/01/2025. Le site de projet n'est néanmoins pas concerné par le zonage lié au PPBE.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le projet n'est pas localisé dans une zone de protection au titre des abords de monuments historiques. Il est localisé à environ 800m du Fort de Saint-Cyr, immeuble classé (Annexe 21)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ni dans une zone supposée humide (Annexe 14)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune est couverte par un PPRN de type mouvements de terrain. Le projet est situé en dehors du zonage du PPRM. Elle n'est pas couverte par un PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRN a été prescrit le 02/05/1983 puis approuvé le 05/08/1986.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Il n'a pas été recensé de site ou sols pollués ou potentiellement pollués à proximité immédiate. 5 sites ont été identifiés dans un rayon de 1km autour du projet, dans des distances comprises entre 100 et 630 m. Il s'agit d'anciens sites industriels et activités de service (CASIAS) dont l'état d'activité est à ce jour indéterminé, à l'exception d'un identifié comme à l'arrêt. (Annexe 20)
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le projet est situé dans la zone de répartition des eaux de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le projet n'est pas localisé au sein d'un périmètre immédiat, rapproché ou éloigné d'un captage en eau potable.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le projet n'est pas localisé dans un site inscrit. Le site inscrit le plus proche est la Vallée de la Bievre, localisée à environ 1 km du site. (Annexe 12)

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est le site de l'Etang de Saint Quentin (FR1110025), de la Directive Oiseaux, localise a environ 2km a l'ouest du site. (Annexe 6)
D'un site classé ?	☐	☒	Le projet n'est pas localise dans un site classe. Le site classe le plus proche est la Vallee de la Bievre, localisee a environ 1,5 km du site. (Annexe 12)

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le projet est orienté vers une typologie de bureau, avec une localisation géographique loin de toute source d'eau. L'eau potable à l'échelle communale provient des communes alentours (le Pecq, Croissy, Bois d'Arcy, Louveciennes et Flins-Aubergenville). Le bâtiment n'effectue pas de pompage d'eau souterraine. Une consommation d'eau potable sera néanmoins prévue en fonction des besoins du bâtiment.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet ne prévoit pas de drainage ou de modifications prévisibles des masses d'eau souterraines (maintien à l'existant).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet prévoit une réhabilitation complète de deux bâtiments. Un diagnostic PEMD et un diagnostic ressources ont été réalisés. Des objectifs de réemploi de matériaux et composants in-situ et ex-situ ont été définis. (Annexe 24 - 25 -29 - 30). Le diagnostic ressource permet d'identifier les ressources potentiellement réemployables (Annexe 30)
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Malgré le recours au réemploi et à la réutilisation, le projet consommera des matériaux de construction.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Des ressources naturelles sont utilisées (pierre, grès, céram comme revêtement de sol, terre végétale pour l'aménagement paysager, bois pour les agencements menuisier et menuiseries intérieures)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet sera raccorde aux reseaux d'eau potable et d'assainissement de la commune. Les volumes ne prévoient pas d'augmenter du fait de la programmation du projet (rehabilitation et legere diminution de la SDP totale - 90m²).
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Les habitats du site sont tres entretenus, avec un interet ecologique propre modere. Les enjeux lies a la perte d'habitats sont faibles. Une espece susceptible d'etre protegee a ete identifiee. Le projet prévoit un reamenagement des espaces extérieurs, notamment leur traitement paysager, concus de maniere a favoriser la biodiversite. Il prévoit l'accompagnement par un ecologue
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☒	☐	Le projet est situe a 2km du site Natura 2000 le plus proche. Il s'agit du site de l'Etang de Saint-Quentin (FR1110025). Neanmoins, le projet s'inscrit dans un milieu urbanise, qui differe grandement du milieu humide du site Natura 2000. Ainsi, la distance entre les deux sites (2km), couplee a ces differences de milieux rend assez peu probable le fait que le projet puisse impacter un habitat ou une espece inscrit au Formulaire Standard de Donnees du site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	La zone de projet est en zone urbaine et deja construite (zonage UA7c37). Le projet ne cree pas d'emprise nouvelle ou de nouvelles surfaces de plancher et reste dans son perimetre interne. Aucune reconstruction n'est prevue.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	La commune ne comporte aucune installation classée pour la protection de l'environnement. 5 sites et sols classes (BASIAS) sont compris dans un perimetre de 1km autour du projet. Une canalisation de gaz naturel passe neanmoins au droit du site. Le projet n'entraine pas d'augmentation significative du nombre d'usagers exposes aux risques technologique. La programmation etant la
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site de projet n'est pas expose au risque inondation par debordement de cours d'eau, au risque de sismicite ou au risque de radon. Il est neanmoins sujet au risque d'inondation de cave fiabilite forte, et est expose au retrait-gonflement des argiles (exposition moderee a forte). Les batiments existants ont integre la presence de ces aleas dans leur conception. Le projet ne prévoit pas
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de risques sanitaires du fait d'une programmation tertiaire pre-existante.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	La commune est soumise a un risque faible pour le radon (potentiel de categorie 1). Aucune pollution n'est identifiee sur le site d'apres la bibliographie. Une etude sera lancee en janvier

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En phase travaux, des déplacements liés au chantier et à l'évacuation des déchets et apports de matériaux sont à prévoir. En phase exploitation, le site est déjà en fonctionnement et la programmation reste similaire à aujourd'hui. Le projet ne prévoit pas la création d'emprises supplémentaires entraînant l'augmentation du nombre d'utilisateurs. 34 places sont supprimées. 18 places sont créées.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase chantier, les nuisances sonores temporaires pourront être engendrées. Le projet en phase d'exploitation n'est pas une source de bruit.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Il est localisé dans un secteur affecté par le bruit lié aux infrastructures de transports ferroviaires. Des exigences acoustiques sont prévues par le code de l'Environnement et l'arrêté du 30 mai 1996 (Annexe 18).
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet n'engendrera d'odeurs particulières, il s'agit d'un site de bureau déjà existant qui va bénéficier d'une réhabilitation. Négligeables en phase chantier + exploitation.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de vibration particulière. Uniquement en période de chantier, des nuisances vibratoires pourraient éventuellement se produire ponctuellement.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Pas de différence avec l'état existant.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le site est localisé dans un contexte urbain, déjà soumis à l'éclairage public et aux bâtiments alentour.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le site et sa programmation n'impliquent pas de rejets atmosphériques d'origine industrielle. Les seules émissions prévues sont liées au trafic routier généré par les utilisateurs mais ne seront pas plus importantes avec la réalisation du projet.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le site genere des eaux usees et avec le projet elles seront similaires. Le fonctionnement existant relatif a la gestion des EP est maintenu. Les debits et volumes actuels sont reduits du fait de la desimpermeabilisation des sol et l'infiltration de facto de certaines zones de parking et du parvis, deconnectees du reseau.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le site et son projet engendrent des dechets de type menagers. En phase chantier, des dechets complementaires seront produits, lies aux demolitions (liaison batiment principal-Franklin, elements de facades, hall d'entree) au desamiantage et au curage des batiments. Une charte chantier est mise en oeuvre pour les travaux de rehabilitation et cadre notamment le tri et la gestion des dechets. Le projet est soumis a une derogation
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le site actuel est deja en fonctionnement. Les travaux prevus consistent en la rehabilitation interieure de deux batiments et d'un travail architectural sur les facades existantes qui va moderniser l'aspect esthetique du batiment. Pas de creusement sur plus d'un metre pour l'aspect archeologique
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le site actuel est deja en fonctionnement d'activite de bureaux. La programmation est axee vers une rehabilitation du batiment et ses abords avec un traitement paysager adapte.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet peut etre susceptible de cumuler des incidences avec le projet de Campus Grand Paris qui prévoit la construction de 6 batiments tertiaires et techniques a moins de 50m au NO. Les impacts identifiés de ce dernier sont relatifs a la gestion des eaux pluviales, le maintien-la restauration d'une zone humide existante, la suppression d'habitat et l'impermeabilisation des sols impactant plusieurs especes protegees, la gestion des problematiques de pollutions des sols. Les travaux se derouleront en 2 tranche avec un lancement de la 1ere dans les memes temps que le projet (T2 2026). La livraison finale du site est prevue pour fin 2028. Des incidences principales se limitent essentiellement a la phase chantier (bruit, circulation, gestion des deblais et approvisionnement) et restent limitees. Il n'y a peu d'incidences cumulatives

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

-Conception : études environnementales réalisées et à venir (Géotechnique dont tests de perméabilité, PEMD, diagnostic ressource ACV, ICU, écologique, pollution, amiante). Inscription sur projet dans une démarche de certification HQE Bâtiment Durable V4.1 Renovation niveau Excellent et de labellisation BiodiverCity. - Chantier : charte chantier à faible impact environnemental. - Biodiversité : suivi écologique en phase conception et chantier. Planning adapté au cycle biologique de la faune du site et zones de protection délimitées en chantier. Des refuges pour la petite faune seront mis en place. Le projet paysager doit intégrer au moins 70% d'espèces indigènes, 4 strates végétales et limiter à 40% les espèces à fort potentiels allergènes. Il intègre plusieurs toitures et façades végétalisées. Un plan de gestion du paysage et des habitats sera mis en place à minima les 5 premières années après la livraison. Plantation de 8 arbres. - Gestion des eaux pluviales : Les aires de stationnement situées au niveau du parvis à l'ouest et au nord du patio seront ponctuellement plantées et désimperméabilisées grâce à la mise en place d'enrobes drainants pour limiter le ruissellement des eaux pluviales et réduire les débits et volumes des eaux pluviales. -Reemploi : 50% des terres excavées seront à minima réutilisées sur site lors des terrassements du chantier. 30% des terres excavées devront également être réutilisées hors site. Des objectifs de reemploi in-situ des matériaux et composants ont été fixés. Les matériaux issus de la déconstruction n'ayant pas été retenus dans le projet devront être proposés au reemploi sur d'autres chantiers, via par exemple, des plateformes de reemploi. - Energie : commissionnement dès le début de la conception, jusqu'à la phase réalisation et la réception. Implantation d'ombrières sur les parkings et les terrasses.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu du projet de rehabilitation sans changement d'usage et sans creation de surface de plancher et des mesures prises en phases conception, chantier et exploitation (listees ci-avant et en annexes), il ne nous parait pas necessaire de realiser une evaluation environnementale du projet.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom LEGRAND

Prénom **GERALD**

Qualité du signataire Resp environnement de travail

À MONTIGNY LE BRETONNEUX

Fait le 18-12-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)